

Paris, le 28/10/2024

Communiqué de presse

L'OFGL publie le 28/10/2024 son étude :

« **Cap sur les enjeux financiers des polices municipales** »

Des volumes de dépenses conséquents pour le bloc communal dans son ensemble mais avec des situations locales très diverses



Alors que le Beauvau des Polices municipales initié en avril 2024 pourrait être relancé d'ici la fin de l'année par le nouveau gouvernement, **l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL) se penche**, dans ce 26^{ème} numéro de sa collection *Cap sur*, **sur les enjeux financiers de cette politique locale de sécurité pour le bloc communal**.

Aujourd'hui, d'après les données du Ministère de l'Intérieur, 11% des communes en France ont fait le choix de se doter d'une police, qu'elle soit municipale ou parfois intercommunale. Mais cette proportion monte à 82% dans les communes de plus de 3 500 habitants. Au-delà de 10 000 habitants, le nombre de communes sans polices municipales devient marginal.

En préambule, André Laignel, Président de l'OFGL, rappelle que « *malgré l'essor de ces polices depuis au moins 20 ans, malgré leur professionnalisation croissante, malgré la progression de l'armement des policiers municipaux ou encore le développement de la vidéoprotection, peu de données centralisées permettent de rendre compte du fonctionnement des polices municipales et de leur impact budgétaire pour nos collectivités* ».

L'OFGL propose donc d'évaluer l'engagement financier que représente l'ensemble des polices municipales tout en signalant les fortes disparités existantes entre les communes et les facteurs qui pourraient les expliquer.

Les points clés de l'étude :

- **Les dépenses de fonctionnement pour l'ensemble des polices municipales et intercommunales peuvent être estimées à 2,2 milliards d'euros en 2023.** ¹
- **En 6 ans, cette compétence a connu, là où elle est exercée, une montée en puissance près de 3 fois supérieure à celle des autres politiques publiques en section de fonctionnement.**
- **Au sein de ces dépenses de fonctionnement des polices municipales, 91% correspondent à des frais de personnel.** Ce poids est particulièrement prépondérant pour les polices municipales par rapport à d'autres services de proximité. Une autre spécificité tient à la part très importante des indemnités dans ces frais de personnel (24%).
- Le niveau médian de dépenses de fonctionnement consacrées aux polices municipales s'élève à **36,5 € par habitant en 2023**. Rapporté aux effectifs de policiers municipaux, le niveau de dépenses de fonctionnement médian représente l'équivalent de 54 000 € par agent.
- Outre les choix politiques propres à chaque municipalité qui restent déterminants sur les modes d'organisation des polices municipales et leurs périmètres d'action, **certains facteurs peuvent expliquer des niveaux plus élevés de charges** : la situation géographique de la commune, son caractère touristique, sa richesse potentielle, sa taille, ou encore l'armement des agents.
- Ces charges de fonctionnement s'accompagnent d'un besoin d'investissement récurrent compte tenu des équipements techniques nécessaires. **En moyenne, les dépenses d'investissement peuvent être estimées a minima à 155 millions d'euros par an depuis 2018**. Elles connaissent une hausse sensible depuis 2021 pour atteindre environ 260 millions d'euros en 2023.

Cap sur les enjeux financiers des polices municipales, n°26 :

www.collectivites-locales.gouv.fr/ofgl (partie « Collection Cap sur »)

Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL) :

www.collectivites-locales.gouv.fr/ofgl

Plateforme de données partagées de l'OFGL : <https://data.ofgl.fr/>

¹ Cette estimation comprend les dépenses des agents de polices municipales, des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et des gardes-champêtres, sur les communes disposant d'au moins un agent de police municipal.